

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19/10/2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le 19 OCTOBRE, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 10 Octobre 2011, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, MM. LANTERNIER, AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M.GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, FOURNIER, M. MINIMBU Adjoints au Maire,

Mme LOURENCO, M. VINCENT, Mme MADI, MM. GUERRIEN, MALEME, Mme KOUAME, MM. KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, Mme LATOUR, M. KARMAN, Mme DERKAOUI, M. DEL MONTE, Mme GRARE, M. AUGY, Mme DESCAMPS, M. MENIA, Mmes LENOURY, AHMED Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. MAIZA	M. MONINO	M.RUER	M. DEL MONTE
Mme M'DAHOMA MOHAMED	M. LOGRE	M. KAMALA	Mme DERKAOUI
Mme KARMAN SUCH	Mme GRARE	M. PAUPERT	Mme DESCAMPS

Absents : Mmes LE BIHAN, SANDT, M. ROS, Mme CHIBAH

M. GUERRIEN a quitté la séance à partir de la question 250 (20h30).

M. HAFIDI ayant quitté la séance est représenté par Mme KHELLAF à partir de la question 251 (20h30).

M. BEAUDET a quitté la séance à partir de la question 253 (21h30)

Mme LENOURY a quitté la séance à partir de la question 257 (21h40)

Mme LATOUR a quitté la séance à partir de la question 258 (21h45)

Mme RATZEL TOGO a quitté la séance à partir de la question 260 (21h50)

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

Le Maire informe les membres du conseil de la création d'un nouveau groupe d'opposition intitulé « Gauche indépendante et citoyenne » mené par Malika AHMED

QUESTION N° 249 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2011

A l'unanimité.

APPROUVE le procès verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2011.

QUESTION N° 250 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Convention d'aide à la production du long-métrage *Boxeuses*, un poing d'honneur, avec la société de production Laterna Magica, et versement d'une aide de 5000 euros

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention d'aide à la production du film documentaire *Boxeuses : un poing d'honneur*, entre la ville d'Aubervilliers et la société de production *Laterna Magica*, et autorise le Maire à le signer au nom de la ville.

AUTORISE le maire à verser une aide exceptionnelle de 5 000€ à la production de ce film documentaire *Boxeuses, un poing d'honneur*.

QUESTION N° 251 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Budget supplémentaire pour 2011

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe communiste et citoyen "Tous ensembles pour Aubervilliers" s'étant abstenus, les membres des groupes "Union du Nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre

APPROUVE le budget supplémentaire de l'année 2011 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 3 255 613,64 €

Recettes : 3 255 613,64 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 16 133 994,21 €

Recettes : 16 133 994,21 €

QUESTION N° 252 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Modification d'une garantie d'emprunt au profit de Batigere Ile-de-FRANCE**

A la majorité des membres du conseil, Madame DESCAMPS du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenue

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement des prêts n°1005881 et n°1005882, déjà prévue dans la délibération n°077 du 26 avril 2007 mais dont les conditions ont changé :

Prêt N°1005881 Etablissement : Caisse des Dépôts et Consignations Montant en capital : 1 230 709.47 € Quotité garantie : 100% Durée : 28 ans Taux d'intérêt : livret A + marge fixe de 1.20% Date d'effet : 01/01/2011 Modalités de révision : inchangée Progressivité : inchangée Montant des intérêts compensateurs : 0 €	Prêt N°1005882 Etablissement : Caisse des Dépôts et Consignations Montant en capital : 334 678.14 € Quotité garantie : 100% Durée : 28 ans Taux d'intérêt : livret A + marge fixe de 0.77% Date d'effet : 01/01/2011 Modalités de révision : inchangée Progressivité : inchangée Montant des intérêts compensateurs : 0 €
--	--

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Batigère Ile-de-France.

QUESTION N° 253 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**OBJET : Modification de la garantie d'emprunt accordé à la SA HLM Le Moulin Vert pour la construction de 44 logements rue Marcel Carné et chemin du Marcreux**

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°081 du 7 avril 2011

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers pour le remboursement de la somme de 7 896 021 € représentant 100 % d'un emprunt d'un montant de 5 686 780 € et d'un autre emprunt de 2 209 241 € que la SA HLM Immobilière Moulin Vert se propose de contracter auprès de la BCME.

Les caractéristiques des prêts consentis sont les suivantes :

Emprunt n°1 : 2 209 241 €

Phase de mobilisation du 1/9/2011 au 30/5/2012 inclus

Phase d'amortissement : 50 ans

Amortissement : progressif échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : 3,34% révisable indexé sur le taux du livret A de 2,25%

Echéances : annuelles, payées à terme échu, première échéance le 30/05/2013

Commission d'engagement : 4 418,48 €

Emprunt n°2 : 5 686 780 €

Phase de mobilisation du 1/9/2011 au 30/5/2012 inclus

Phase d'amortissement : 40 ans

Amortissement : progressif échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : 3,34% révisable indexé sur le taux du livret A de 2,25%

Echéances : annuelles, payées à terme échu, première échéance le 30/05/2013

Commission d'engagement : 11 373,56 €

ENGAGE la ville d'Aubervilliers, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et places, sur simple notification de la BCME par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

AUTORISE le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la BCME et la SA HLM Immobilière Moulin Vert.

QUESTION N° 254 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Présidence du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance Mazier.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenu

ELIT Véronique LE BIHAN en qualité de présidente du conseil d'administration du centre de gérontologie Constance MAZIER.

QUESTION N° 255 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation de représentants du conseil municipal dans divers conseils d'écoles.

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Gauche indépendante et citoyenne" s'étant abstenu

DESIGNE pour représenter la commune aux conseils d'écoles suivants :

Maternelle Françoise DOLTO : Daniel GARNIER

Elémentaire Wangari MAATHAI : Djamila KHELAF

Maternelle Marc BLOCH : Brahim HEDJEM

Elémentaire Eugène VARLIN : Grâce LOURENCO

QUESTION N° 256 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Avenant à la Convention pour le dépistage de la rétinopathie diabétique au Centre municipal de santé

A l'unanimité.

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique OPHDIAT N°2010-02-TLM-2/AV1, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune.

QUESTION N° 257 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2011. Reconduction de 14 projets de santé. Signature de la convention.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 221.000 Euros pour la poursuite de 15 projets de santé publique en 2011.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à la signer.

QUESTION N° 258 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale, de gants médicaux et de films de radiologie numérique. Années 2012 et 2013.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à procédure adaptée de fourniture de consommables paramédicaux, d'instrumentation médicale et de gants médicaux pour une durée allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse une fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2013.

Ce marché est alloté et comporte les seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Fourniture de consommables paramédicaux (compresses, sparadraps, seringues, aiguilles, etc....)
 - Montant minimum : 27 400 € HT
 - Montant maximum : 67 800 € HT
- Lot n°2 : Fourniture d'instrumentation médicale (stéthoscopes, tensiomètres, pinces, etc....)
 - Montant minimum : 3 050 € HT
 - Montant maximum : 12 300 € HT
- Lot n°3 : Fourniture de gants médicaux
 - Montant minimum : 1 725 € HT
 - Montant maximum : 5 800 € HT
- Lot n°4 : Fourniture de films de radiologie numérique (films pour matériel numérique)
 - Montant minimum : 2 000 € HT
 - Montant maximum : 10 000 € HT

AUTORISE le Maire, à la suite de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres qui se réunira en fin de procédure, à signer le marché susvisé.

QUESTION N° 259 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: modifications du tableau des effectifs

A l'unanimité.

DECIDE : la suppression de 43 postes :

- 1 poste de directeur général adjoint
- 2 postes d'attaché principal
- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'ingénieur
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 14 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe
- 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe

- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio éducatif principal
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants chef
- 1 poste d' Atsem principal de 2è classe
- 1 poste de médecin hors classe
- 2 postes d'infirmiers de classe normale
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2è classe
- 1 poste de chef de service de classe normale

DECIDE : la création de 45 postes:

- 1 poste d'administrateur hors classe
- 2 postes d'attaché
- 1 poste d'ingénieur principal
- 3 postes de - technicien
- 21 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'assistant socio-éducatif principal
- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants
- 1 poste de psychologue de classe normal
- 2 postes d'infirmier de classe supérieure
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2è classe
- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoints d'animation de 2è classe
- 1 poste de chef de service principal 2è classe
- 2 postes d'agents de surveillance des points écoles
- 1 poste de chargé de mission contrat enfance
- 1 poste de chargé de mission lutte contre les discriminations
- 1 poste de directeur de l'aménagement urbain

APPROUVE: le nouveau tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

QUESTION N° 260 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: création d'un poste de Directeur Général Adjoint chargé du développement à compter du 1er novembre 2011

A l'unanimité.

AUTORISE : Monsieur le Maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 5, de la loi du 26 janvier 1984 précitée un Directeur Général Adjoint chargé du développement.

DECIDE : Que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des administrateurs.

QUESTION N° 261 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de travaux, relatif à la restauration du clocher de l'Eglise Notre Dame des Vertus d'un montant total de 1 025 000 € HT. Ce marché est passé sur procédure adaptée. Il comporte deux lots, chaque lot se décomposant en deux tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

- Lot n°1 « maçonnerie, pierre de taille » pour un montant de 740 000 € HT
 - o Tranche ferme lot n° 1 : 570 000 € HT
 - o Tranche conditionnelle lot n° 1 : 170 000 € HT
- Lot n°2 « injection, consolidation des sols » pour un montant de 285 000 € HT
 - o Tranche ferme lot n°1 : 145 000 € HT
 - o Tranche conditionnelle lot n°2 : 140 000 € HT

AUTORISE le Maire, à la suite de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 262 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande relatif à l'achat de fournitures pour l'entretien et la réfection des bâtiments communaux pour les années 2012 à 2015, passé sur appel d'offres pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse trois années au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2015 au plus tard.

Ce marché comporte les lots et seuils suivants :

ALLOTISSEMENT	Seuil minimum annuel (€)	Seuil maximum annuel (€)
<u>Lot n°1 Plomberie</u> Appareils sanitaires, robinetterie et accessoires, chauffe-eau, robinets d'arrêt de puisage et vannes	30 000 € HT	75 500 € HT
<u>Lot n°2 Plomberie</u> Tubes, flexibles, raccords et accessoires, colliers, descentes pluviales, gouttières	5 500 € HT	17 000 € HT

<u>Lot n°3 Maçonnerie</u>		
Matériaux de construction	7 000 € HT	27 000 € HT
<u>Lot n°4 Menuiserie</u>		
Bois brut, raboté et panneaux divers	17 000 € HT	33 500 € HT
<u>Lot n°5 Peinture</u>		
Peinture, lasures, enduits, vernis, colorants, diluants, fixateurs, liants et divers produits de peinture, revêtements de sol	25 000 € HT	67 000 € HT
<u>Lot n°6 Electricité</u>		
Lampes, appareils d'éclairage et accessoires, éclairages de sécurité, lampes de signalisation, câbles et fils	21 000 € HT	84 000 € HT
<u>Lot n°7 Electricité</u>		
Armoires électriques, appareils de protection et de commande, prises, interrupteurs, accessoires divers, appareils de chauffage	17 000 € HT	67 000 € HT
<u>Lot n°8 Quincaillerie</u>		
Quincaillerie bâtiment, agencement, articles de protection, visserie, boulonnerie	25 000 € HT	67 000 € HT
<u>Lot n°9 Métallerie</u>		
Produits métallurgiques et fournitures pour le bâtiment	3 400 € HT	13 000 € HT
<u>Lot n°10 Vitrerie</u>		
Produits verriers et fournitures pour le bâtiment	8 400 € HT	25 100 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché susvisé.

QUESTION N° 263 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations des bâtiments communaux et des espaces extérieurs attenants. Lot n°10 vitrerie, miroiterie. Années 2012 à 2013. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché « à bons de commande », passé sur procédure adaptée, relatif au lot n°10 « vitrerie, miroiterie » passé pour un an renouvelable par reconduction expresse un an au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard, comportant les seuils annuels suivants :

- seuil minimum : 12 000 € HT

- seuil maximum : 50 200 € HT

AUTORISE le Maire, à la suite de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché susvisé.

QUESTION N° 264 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Construction d'un groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse. Approbation du nouveau plan de financement. Demande de subvention.

A l'unanimité.

APPROUVE le nouveau plan de financement de l'opération de construction d'un groupe scolaire au 124, rue Henri Barbusse à Aubervilliers, annexé à la présente délibération

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de financer le projet, et notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et de l'Etat à travers le dispositif de Dotation de Développement Urbain (DDU).

AUTORISE le Maire à signer les conventions qui en régleront les modalités d'exécution.

QUESTION N° 265 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2012 à 2014. Appel d'offres européen. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commandes relatif aux travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle, passé sur appel d'offres pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2012, renouvelable par reconduction expresse deux fois au maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard.

Ce marché global comporte les seuils annuels suivants :

- **Seuil Minimum** : 80 000 € HT

- **Seuil Maximum** : 150 000 € HT

AUTORISE le Maire, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer le marché.

QUESTION N° 266 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Marché de distribution de différents produits de la communication institutionnelle. Années 2012 à 2014. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché de distribution de différents produits de la communication institutionnelle, passé sur procédure adaptée pour une durée allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 et renouvelable par reconduction expresse deux fois aux maximum, soit jusqu'au 31 décembre 2014 au plus tard. Le marché est un marché global de type « à bons de commande » et comporte les seuils annuels suivants :

Seuil minimum : 27 000 € HT

Seuil maximum : 60 000 € HT

QUESTION N° 267 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Fourniture de véhicules pour l'année 2011/2012. Approbation du projet de marché

A l'unanimité.

APPROUVE, le projet de marché à bons de commande, relatif à la fourniture de véhicules pour l'année 2011/2012, prenant effet à compter de la notification et courant au plus tard jusqu'au 31 mai 2012 et comportant les lots et les seuils globaux (en quantité) suivants :

	SEUILS MINI	SEUILS MAXI
<u>Lot n° 1</u> : Véhicule légers 4 places bi-carburant (d'origine ou transformé)	1 véhicule	2 véhicules
<u>Lot n° 2</u> : fourgon 3 places diesel volume 5 à 7 m3	1 véhicule	2 véhicules
<u>Lot n° 3</u> : fourgon 3 places diesel volume 10 à 11 m3	1 véhicule	2 véhicules
<u>Lot n° 4</u> : fourgon plancher cabine 3 places diesel volume 19 à 21m3	1 véhicule	2 véhicules

QUESTION N° 268 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée AC 69 d'une superficie de 641m², située 29-31 rue de la Courneuve

A l'unanimité.

DECIDE d'acquérir la parcelle AC 69 de 641 m² située 29-31 rue de la Courneuve à Aubervilliers, appartenant aux copropriétaires du 29-31 rue de la Courneuve.

DIT que l'acquisition s'effectuera à titre gratuit.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

QUESTION N° 269 - RAPPORTEUR Jean Yves VANNIER

OBJET : Délégation du droit de préemption urbain au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le périmètre du Campus Condorcet.

A l'unanimité.

DELEGUE à l'Etat, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche , représenté par l'AFTRP agissant au nom et pour le compte de l'ETAT dans le cadre de sa mission confiée par l'ETAT par convention du 12 septembre 2011 susvisée, le droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre du campus Condorcet sur le territoire de la commune d'Aubervilliers

QUESTION N° 270 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Subvention à l'association EPICEAS pour la mise en œuvre d'un projet de service local d'écrivains publics

A l'unanimité.

ATTRIBUE une subvention de 1200 € à l'association Epicéas pour le lancement du projet de création d'un service local d'écrivains publics sur la ville d'Aubervilliers ;

QUESTION N° 271 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) par le fond de Solidarité Logement entre la commune d'Aubervilliers et le Conseil Général.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention relative au financement de l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL), par le Fonds de Solidarité Logement (FSL), à intervenir avec le Département de

Seine Saint Denis, pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à le signer au nom de la Commune.

QUESTION N° 272 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération d'acquisition amélioration située 11, 13, 13 bis rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers réalisée par Vilogia

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 5 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration de 24 logements situés au 11, 13, 13 bis rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers menée par Vilogia.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

QUESTION N° 273 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Accueil d'un second jeune volontaire européen et participation de la commune d'Aubervilliers à l'action Service Volontaire Européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en action"

A l'unanimité.

APPROUVE: l'accueil d'un second volontaire européen dans le cadre du programme européen "Jeunesse en Action" pour une période de neuf mois

DIT que la subvention versée par la commission européenne pour un montant de 5625 € sera inscrite au budget communal sur l'imputation 403-7477-422.

ARRETE comme suit les modalités de prise en charge financière :

Nature de la dépense	Montant mensuel	Total sur 9 mois	Imputation budgétaire	
			service	Article
Hébergement au foyer de jeunes travailleurs d'Aubervilliers (remboursement sur facture à l'ALJ 93)	415 €	3735€	403	6188
Frais de nourriture (forfait versé à l'intéressé)	300 €	2700 €	403	6188
Frais de transports (forfait versé à l'intéressé)	80 €	720 €	403	6188
Indemnité mensuelle forfaitaire versée à l'intéressé	125 €	1125€	403	64138
TOTAL	920 €	8280 €		

QUESTION N° 274 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM

OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association "Nos quartiers ont des Talents" (NQT) et adhésion de la Ville à l'association

A l'unanimité.

APPROUVE : le projet de convention avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » tel qu'il figure en annexe de la présente délibération

AUTORISE : le Maire à signer la présente convention avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents » pour la période du 2 août 2011 au 31 décembre 2012.

DECIDE : que la commune adhère à l'association « Nos Quartiers ont des Talents » pour un montant de 8 970 €.

QUESTION N° 275 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR

OBJET : Convention "Un toit pour elle"

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de convention «Un toit pour Elle».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention « Un toit pour elle » entre l'association « SOS Femmes 93 », l'association « La Main Tendue », l'association « L'Amicale du Nid », les bailleurs signataires et la Ville d'Aubervilliers.

QUESTION N° 276 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion patrimoniale du groupe scolaire intercommunal Casarès - Doisneau

A l'unanimité.

APPROUVE les projets de statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour la gestion du groupe scolaire intercommunal « Maria CASARES – Robert DOISNEAU », qui aura pour objet d'assurer et de prendre en charge les grosses réparations, les travaux de rénovation ainsi que les travaux d'aménagement y compris ceux portant sur le gymnase, ainsi que le paiement des impôts et taxes, le cas échéant, tels que ces projets figurent en annexe de la présente délibération ;

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Préfet du Département de la SEINE – SAINT-DENIS, conjointement avec le Maire de la Commune de SAINT-DENIS, la création du SIVU mentionné à l'article précédent.

QUESTION N° 277 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER
OBJET : Communication du rapport d'activité du SIRESCO-Année 2010

A l'unanimité.

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité du SIRESCO pour l'année 2010

QUESTION N° 278 - RAPPORTEUR Jean-Yves Vannier
OBJET : Fonds d'Aménagement Urbain (FAU)

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention de 300 000 euros au titre de la seconde part du Fonds d'Aménagement Urbain pour l'année 2011, soit 50% des subventions attribuées à l'OPH dans le cadre des opérations susvisées tendant au développement de la production de logement locatif social sur le territoire communal.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h42